

Rainneville Infos

www.mairie-rainneville.fr

 facebook.com/Commune2Rainneville/

Juillet 2023



Mesdames, Messieurs,

La commission « Information » qui prépare chaque semestre ce bulletin d'informations municipales ainsi que l'ensemble des élus du conseil municipal ont une profonde émotion car il s'agit du premier bulletin depuis le décès le 12 mars dernier d'Alain DUCANGE, maire adjoint en exercice, membre de la commission qui mettait en page ce document depuis 1995. Nous lui dédions cette édition, lui qui a beaucoup œuvré dans notre commune et dans toutes les réunions du conseil municipal, mais aussi en tant que bénévole au sein des associations sportives. La troisième page de ce bulletin lui est donc fort justement consacrée.

Lors du dernier conseil municipal de 2022, le conseil municipal avait délibéré pour solliciter une subvention d'État dite « Fonds vert » dans le cadre de la transition écologique pour réduire nos consommations électriques en termes d'éclairage public. Le passage en lampes « LED » des 163 points d'éclairages non pourvus à ce jour, hors rue de Villers Bocage, programmés pour 2023 dans un autre dossier prévoit un coût hors taxes de 179 815 euros. Cette subvention d'un montant de 45 798 euros vient d'être attribuée et porte le montant des aides à 80 % du coût total (Département : 50 000 euros et FDE : 48 274 euros). Cet investissement va permettre à notre collectivité de pouvoir contenir le budget « énergie » annuel de fonctionnement proche de la moyenne des dernières années à condition de maintenir l'extinction nocturne de 23h00 à 5h00. Au vu de l'importance environnementale et économique, ce dossier sera réalisé en priorité et pour la fin de l'année sous réserve des possibilités des entreprises.

Dans un autre domaine, les services techniques déménageront à l'automne dans les nouveaux locaux situés dans le tour de ville dont l'accès est situé entre les numéros 18 et 20 de la rue de Gauville.

Lors du conseil municipal, le 12 juin dernier, un poste d'agent des services techniques a été créé dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC). L'autorisation de mise en œuvre de contrat aidé par l'État est placée sous la responsabilité de la mission locale. Nous venons récemment de recruter M. Théo CANDAES, jeune homme issu de notre territoire pour un contrat de 6 mois renouvelable à raison de 26 heures hebdomadaires. Ce recrutement va permettre d'améliorer l'entretien de l'ensemble de notre village et ainsi de rendre plus agréable notre cadre de vie.

A cette occasion, je rappelle que depuis de nombreuses décennies, notre collectivité a pris l'initiative d'entretenir les trottoirs, tondre les pelouses afin d'améliorer nos espaces publics. Pourtant, le code général des collectivités territoriales prévoit aux articles L.2212-2 et L.2112-28, que cet entretien soit de la responsabilité des propriétaires ou occupants des habitations. Pour faire simple, je constate qu'il n'y a jamais eu d'arrêtés en ce sens dans notre commune, je remercie cependant très sincèrement toutes les personnes qui déjà s'impliquent dans ces différentes tâches et celles qui demain ou après-demain pourront également donner un peu de temps à ces petits travaux (fleurissement, désherbage, tonte, ...) pour contribuer quartier par quartier à améliorer notre espace de vie.

À l'heure où j'écris cet édit, notre pays est malheureusement en proie à des émeutes désastreuses qui seront forcément très coûteuses pour l'État et les collectivités donc pour tous les contribuables. Quel gâchis, alors que tant d'efforts sont faits pour améliorer les conditions de vie de tous les habitants. Il nous faut espérer une prise de conscience collective à tous les niveaux très rapidement pour enrayer toutes ces destructions qui n'ont aucun sens.

Bonne lecture à vous toutes et tous, cette actualité nous permet aussi de mesurer si besoin en était, la chance que nous avons de vivre dans un village, un territoire rural où il fait bon vivre.

L'ensemble des membres du conseil municipal et moi-même vous souhaitons un bel été.

Le Maire, Jacques MASSET



État-Civil



Décès

Michel DECOURCELLE, le 24 janvier 2023 (75 ans)

Alain DUCANGE, le 12 mars 2023 (68 ans)

Jean-Philippe PETIT, le 22 mars 2023 (75 ans)

Henriette HOULLIER, le 26 mars 2023 (96 ans)

Audrey BOQUET et Mehdi GUELFAT
29, rue de Pierregot

Alice PEGARD et Florian ROYER
Et leur enfant
32, rue des Ambiani

Hélène et Mehdi BOUAZNI
Et leurs enfants
48, rue de Ambiani

Samira et Driss EL MOUAHHIDE
Et leurs enfants
54, rue des Ambiani

Naissances

Elena COUTA, le 17 janvier 2023
1, rue de Villers Bocage

Naïa LITIM, le 24 février 2023
7, rue des Ambiani

Léa ALI, le 14 mars 2023
4, rue d'Amour

Léo ADAM, le 13 juin 2023
12, rue de Gauville

Lola GUILLAUME, le 13 juin 2023
42, rue des Ambiani

Noémie et Théo DERVYN
Et leur enfant
18, chemin des écoliers



Le tambour du village



Vœux du Maire :

Le 13 Janvier dernier, le Conseil municipal a présenté ses vœux aux habitants.

Après deux ans d'absences, cette cérémonie a été l'occasion pour Monsieur le Maire de dresser un bilan du début de mandat mais aussi les perspectives pour l'année à venir comme la mise en service de l'atelier communal, les travaux de voirie rue Le clos, l'extension de l'école ou encore le passage en LED de l'ensemble de l'éclairage public.

Enfin, le verre de l'amitié a été partagé.

Nouveaux Rainnevillois

Cynthia LIMOSINO et Benjamin ALI
Et leurs enfants
4, rue d'Amour

Pierre DROUART
4, rue du chemin vert

Nacera et Saïd LITIM
Et leur enfant
7, rue des Ambiani

Aurélie MICHEL et Kevin BIZET
13, rue des Ambiani

Linda et Wilfrid COUVELARD
Et leurs enfants
19, rue de Villers Bocage

Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie (CCTNP) :

Siège social :

2, rue des sœurs grises

BP 40017

80600 DOULLENS Cedex 1

Tél. : 03.22.77.80.00

Site internet : <http://www.cctnp.fr>

E-mail : contact@cctnp.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Office du Tourisme :

Tél. : 03.22.32.54.52

Site internet : tourisme@cctnp.fr

E-mail : www.tourisme-territoirenordpicardie.com

Alain DUCANGE, maire-adjoint, nous a quittés



Né le 30 septembre 1954, Alain DUCANGE est décédé à l'âge de 68 ans à la suite d'une longue maladie.

Marié à Cécile MASSET, père de quatre garçons et grand-père de quatre petites-filles, ancien agent de France Télécom, Alain DUCANGE était un homme engagé dans la vie de son village natal où son père avait été maire: engagement dans la gestion communale et engagement dans la vie associative.

Élu directement adjoint depuis juin 1995, premier adjoint de 2008 à 2020, efficace et dévoué, il remplissait totalement sa mission en s'occupant particulièrement de la distribution de l'eau potable et de la modernisation de l'électrification pour laquelle il était délégué à la Fédération Départementale de l'Énergie (FDE). De plus, il était la cheville ouvrière du bulletin municipal dans lequel il ne manquait pas de rappeler aux administrés Rainneillois les vertus du civisme et la nécessité du vivre-ensemble, sur un ton humoristique.

Très disponible, il a aussi suivi le bon déroulement des chantiers importants décidés par le conseil municipal (enfouissement des réseaux, renouvellement des canalisations d'eau, boulangerie, aménagement de la traversée principale du village, ...) qui ont tous été immortalisés par l'appareil photographique qu'Alain avait très souvent avec lui.

Acteur et animateur de la vie associative sportive, il fut d'abord un ballonniste passionné. Comme cordier, il a remporté avec les équipes de Rainneville, onze drapeaux de champion de France à La Hotoie. Sa taille imposante et ses gestes techniques précis constituaient des atouts décisifs. Il fut membre du comité directeur de la Fédération Française de Ballon au poing de 1981 à 1993.

En 1977, il a contribué à la création de la section Volley-Ball au sein de l'Union sportive de Rainneville, présidée alors par Christian MANABLE puis devient président du club omnisport de 1992 jusqu'à son décès. Pendant plus d'une décennie, il a également été membre du comité Somme Volley-Ball.

Il était également l'organisateur rigoureux de la célèbre réderie annuelle qui anime le village mais aussi d'autres événements d'animations comme le loto pendant près de vingt ans en le dotant personnellement d'un premier prix fabriqué de ses propres mains grâce à son talent et son amour du travail du bois, une autre grande passion d'un homme qui aimait la perfection.

Sa disparition plonge la communauté villageoise dans la peine et la tristesse.

Au revoir Alain et merci !

Eau potable et interconnexion

A la suite des décisions du conseil municipal, l'entreprise VEOLIA a procédé au changement de pompe immergée pour un montant TTC de 7 788 euros.

Dans les prochains mois, sous réserve de l'attribution d'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR), une armoire de commande et de transmission des alarmes sera également posée.

Enfin, le conseil municipal a de nouveau débattu le 12 juin 2023, d'une interconnexion du réseau d'eau avec celui de la commune de Villers Bocage dont le réseau est entièrement géré par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Naours-Wargnies (SIAEP). Ce syndicat est composé de neuf communes : Wargnies, Naours, Havernas, Talmas, Flesselles, Vignacourt, Villers-Bocage, Montonvillers et la Vicogne. Il gère deux captages utilisés à 50% de leur capacité et alimentent également les communes de Saint Vast et Vaux en Amiénois (vente d'eau), ces deux communes ne pouvant plus être adhéren-



-tes du syndicat, Amiens Métropole exerçant la compétence eau.

Pour rappel, la commune de Rainneville gère en régie son eau potable depuis la création du captage communal en 1935 et ses réseaux les années suivantes, dont beaucoup ont été changés ou réalisés depuis une quinzaine d'années.

La réactivation de cette réflexion datant de 2017/2018 est motivée pour deux raisons :

- On ne peut prendre le risque de dépendre durablement d'un seul captage
- Sans changement des textes en vigueur, la compétence eau sera transmise aux intercommunalités de façon obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

Cependant, les textes prévoient, aussi, que les syndicats dont les communes membres sont issues d'au moins deux intercommunalités pourront rester en place. Cette solution apparaît à ce jour plus intéressante. D'ailleurs, le syndicat d'eau regroupant les communes de Rubempré, Pierregot, Molliens-au-bois et Mirvaux étudie la possibilité d'adhérer également au Syndicat Naours-Wagnies.

Avec les élus, nous sommes aussi à l'écoute de nos habitants pour en échanger lors des permanences de mairie ou lors d'un rendez-vous que vous pouvez solliciter.

Extrait de la délibération du conseil municipal du 12 juin 2023 :

« M. le maire présente à l'assemblée la note descriptive de l'étude des travaux de création d'une interconnexion entre Rainneville et le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de Naours établie par le cabinet-conseil IRH (note adressée précédemment aux élus). Une étude est nécessaire pour l'avenir de notre distribution d'eau potable. L'objectif des travaux est de sécuriser la distribution d'eau potable sur notre commune. Il est rappelé le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes prévu au 1^{er} janvier 2026. [...]

M. le maire précise qu'à son avis, une adhésion à un syndicat d'eau est à privilégier à une Communauté de communes. Un syndicat d'eau ayant pour mission : la distribution, qualité et surveillance de l'eau ... ainsi que le service technique qu'il offre.

Les travaux consistent à poser une conduite d'eau potable à partir du réseau existant sur la commune de Villers Bocage et de se raccorder au niveau du réservoir de Rainneville (rue du château d'eau). La durée des travaux est estimée à 3 mois.

Le montant estimatif des travaux et de l'étude est de 650 200 euros HT avec des subventions de l'État à hauteur de 25 % et du Département à 25% également, soit un reste à charge de 50% pour le syndicat et la commune.

Après discussions, il est proposé de prendre une décision à l'automne 2023. »

Finances communales



Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Beaucoup plus complexe qu'un budget ménager, le budget communal est à la fois un acte de prévision (c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année) et un acte d'autorisation (c'est un acte juridique qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal). Il doit être voté en équilibre.

Un budget se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Chaque section possède deux volets : les dépenses et les recettes.

Notre commune possède deux budgets : le budget général (M14) et le budget annexe eau (M49).

Ainsi, chaque année, le conseil municipal vote donc un budget primitif (prévision) avant la mi-avril et un compte

administratif en N-1 de l'année écoulée qui permet de constater les recettes et les dépenses réellement votées tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour en savoir plus :



Compte administratif du budget général (M14) 2022 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) :

FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Charges à caractère général	55 313,37€	Produits des services	26 358,65€
Charges de Personnel	118 103,73€	Impôts et taxes	418 795,00€
Autres charges de gestion (subventions, Contribution à l'école, ...)	240 276,06€	Dotations et participations	219 812,00€
Charges financières (intérêts)	24 078,09€	Autres produits de gestion	5 148,98€
Opération d'ordre de fonctionnement	66 868,00€	Produits financiers	5,19€
Dépenses imprévues	0€	Produits exceptionnels	16 291,00€
TOTAL :	504 639,25€	TOTAL :	688 501,25€

Résultats 2022 : 183 862,00€

INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Subventions d'investissement	56 629,00€	Opérations d'ordre entre sections	66 868,00€
Remboursement d'emprunts	417 995,50€	Dotations Fonds divers réserves	133 456,97€
Immobilisations incorporelles	13 821,83€	Subventions d'investissement	148 983,70€
Subventions d'équipements versées	50 618,62€	Emprunts	200 000,00€
Immobilisations corporelles	224 635,65€		
TOTAL :	763 700,60€	TOTAL :	548 308,67€

Résultats 2022 : -215 391,93€

Remarque : Compte-tenu des résultats des années antérieures, le solde de trésorerie est positif de 104 222,60€ au 31.12.2022.

Compte administratif du budget annexe eau (M49) 2022 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) :

FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Charges à caractère général	117 151,22€	Opérations d'ordre entre section	5 333,00€
Charges de Personnel	14 702,47€	Vente de produits	142 629,51€
Atténuation de produits	9 631,00€	Autres produits de gestion courante	0,50€
Opérations d'ordre entre sections	30 012,00€	Produits exceptionnels	1,80€
Charges financières	2515,19€		
Dotations aux amortissements	500,00€		
TOTAL :	174 511,88€	TOTAL :	147 964,81€

Résultats 2022 : -26 547,07€

(Ce déficit s'explique par le versement de trois semestres au lieu de deux habituellement des taxes et des redevances de l'eau à la CCTNP).

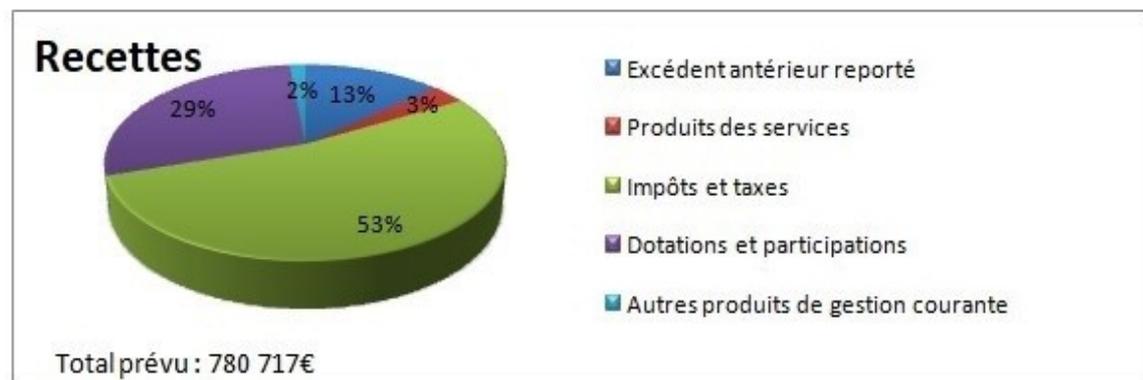
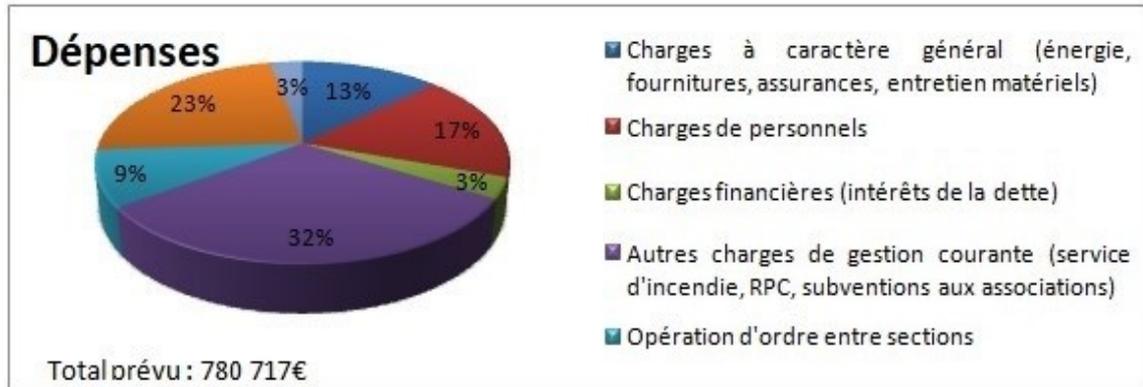
INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Opérations d'ordre entre sections	5 333,00€	Opérations d'ordre entre sections	30 012,00€
Remboursement d'emprunts	20 141,15€		
TOTAL :	25 474,15€	TOTAL :	30 012,00€

Résultats 2022 : 4537,85€

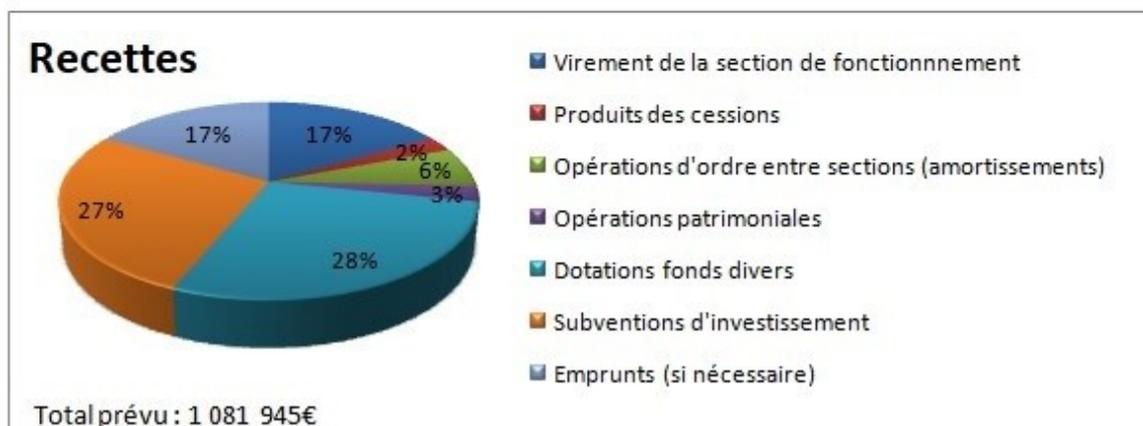
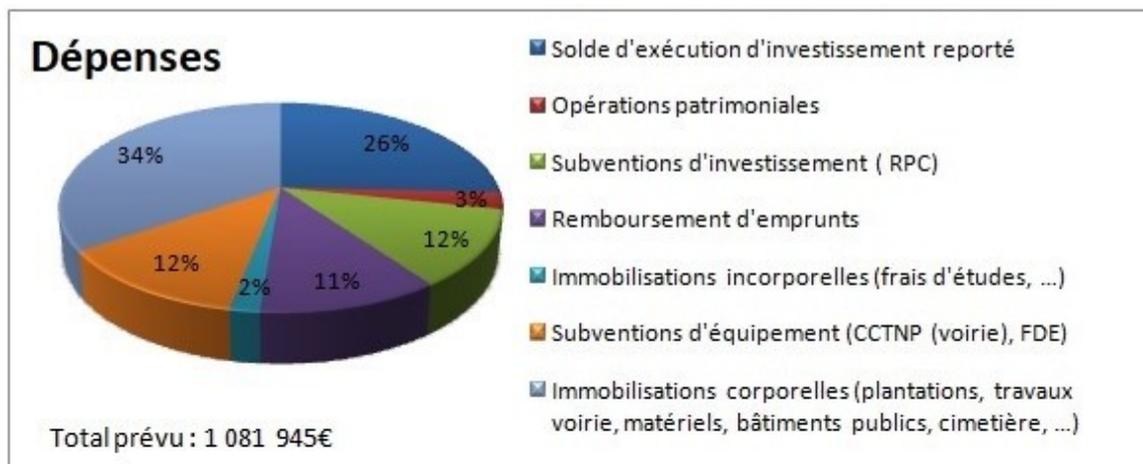
Remarque : Compte-tenu des résultats des années antérieures, le solde de trésorerie est positif de 95 361,77€ au 31.12.2022.

Budgets primitifs 2023 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) :**1) Budget général (M14)**

Fonctionnement :

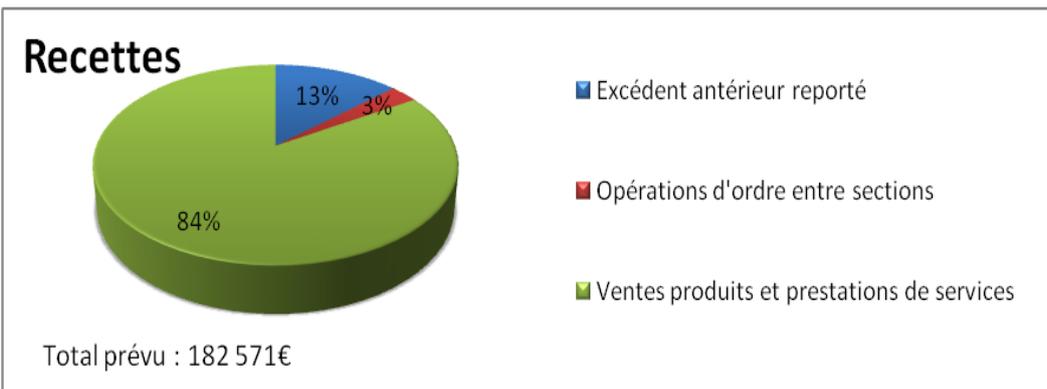
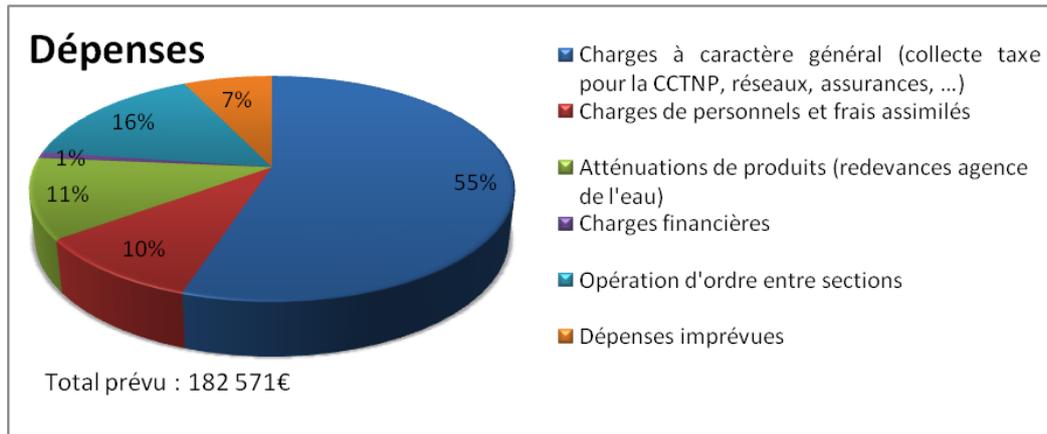


Investissement :

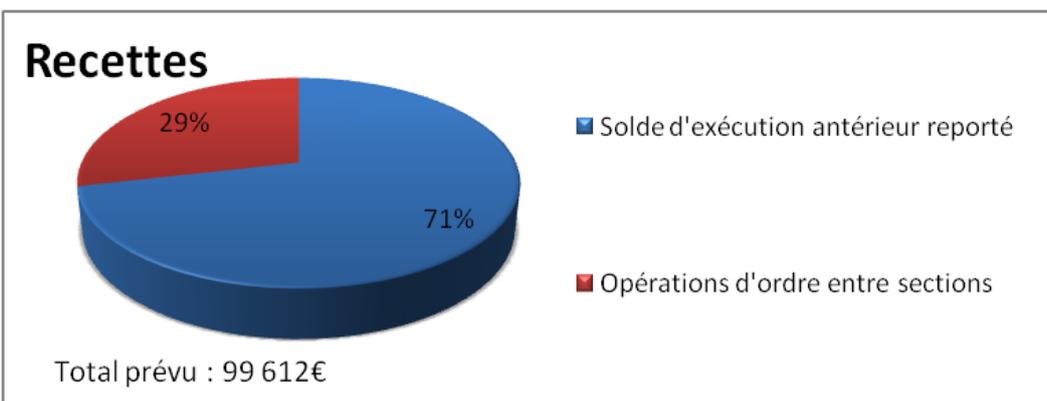
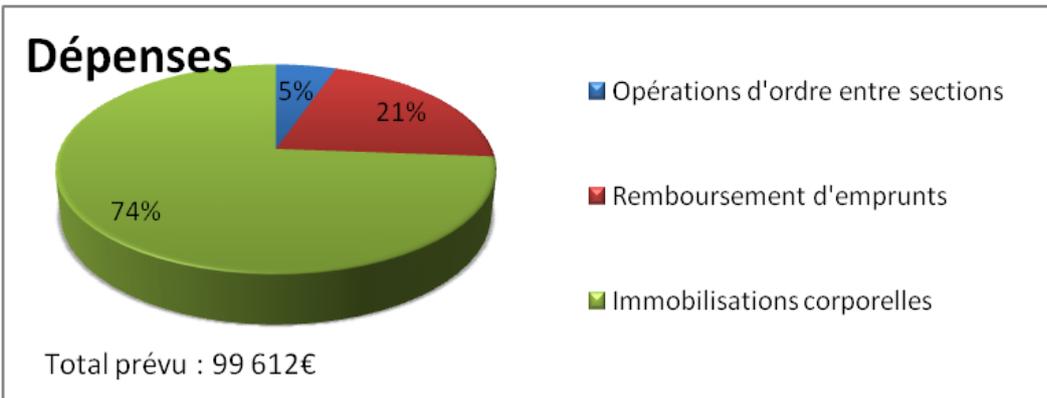


2) Budget annexe de l'eau (M49)

Fonctionnement :



Investissement :



3) Vote des taux d'imposition :

Le Conseil municipal a aussi voté, à l'unanimité, les taux d'imposition pour 2023 (les mêmes qu'en 2022) :

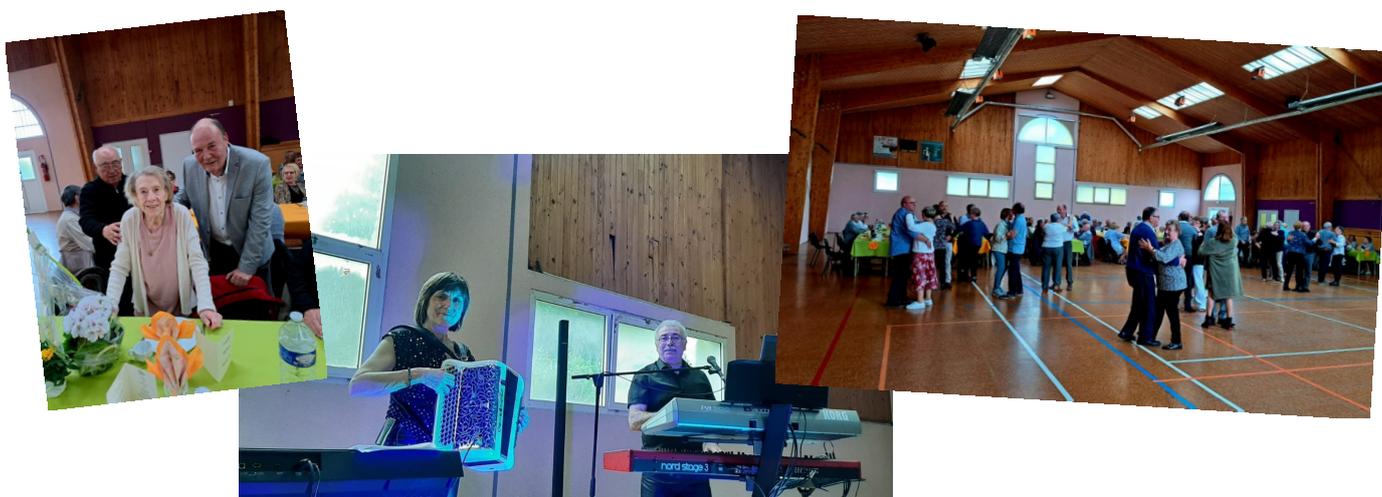
- taxe d'habitation : 15.00 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 50.11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.60%

« Le fournil de l'écolier »

La boulangerie « *Le fournil de l'écolier* » sera fermée du samedi 5 au dimanche 20 août inclus. Réouverture aux horaires habituels dès le lundi 21 août 2023.

Repas des aînés 2023

Le dimanche 7 mai, les aînés du village se sont réunis à la salle polyvalente Pierre DUCANGE pour partager un moment de convivialité autour d'un bon repas composé d'une ficelle picarde, de veau accompagné de ses petits légumes et de délicieuses profiteroles. La journée a été aussi dansante entre valse et tango !



26^{ème} réderie

Le 29 mai dernier a eu lieu la 26^e réderie de Rainneville. Organisée par l'USR, le Volley-ball et le F.C La Montoye, elle a rassemblé environ deux cent cinquante exposants pour mille mètres de linéaires vendus. Sous le soleil, les riverains et les badauds ont pu se balader, faire des affaires et se restaurer à la buvette tenue par les licenciés des différents clubs. Cette édition fut particulière et chaque bénévole a eu une pensée émue pour Alain DUCANGE qui a participé à la création de cette manifestation.

Cette journée fut aussi l'occasion d'utiliser, pour la première fois, les *écocups* commandés par la mairie. Ils seront prêtés gratuitement aux associations du village qui en feront la demande.

Rendez-vous le lundi 20 mai 2024 !

Achat d'un terrain

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à signer, en date du 14 février 2023, la promesse de vente du terrain cadastré AB 86 d'une contenance de 923 m² rue du stade à Rainneville. (extrait du compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2023).

Cet achat doit permettre de réfléchir à l'aménagement de places de stationnement supplémentaires ainsi qu'une possible extension de la maison de santé. Il s'agit d'un projet sur le long terme (et sur au moins deux mandats).

R.P.C de Beauvoir

Comme annoncé dans le bulletin municipal précédent, les élèves de CM1 et de CM2 ont pu investir les deux nouvelles salles de classe construites par le SIS-CO. Pour rappel, ce projet a été subventionné à hauteur de 70%.

Différents projets ont été menés tout au long de l'année (escrime, natation, lutte contre le harcèlement, sensibilisation au développement durable, ...).

L'année prochaine, le RPC va accueillir 16 élèves de plus par rapport à cette année (21 départs en classe de 6^{ème} pour 37 inscriptions à ce jour). Par courrier du 28 juin 2023, M. Gilles NEUVIALE, inspecteur d'Académie et directeur des services de l'Éducation nationale de la Somme, nous a indiqué vouloir proposer pour la rentrée 2023 un moyen d'enseignement supplémentaire au sein du RPC lors de la prochaine réunion du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN). Ainsi, le 6 juillet dernier, nous avons appris l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée prochaine.



APERB

(Association des Parents d'Elèves du Regroupement de Beauvoir)



L'APERB continue sur sa lancée et multiplie les actions au profit de l'école et des enfants.

Le dimanche 5 février dernier a eu lieu le loto de l'APERB dans le prolongement de la chandeleur. Au total, un peu plus de 350 réservations, une cinquantaine de lots et de dons de différents partenaires (Nintendo Switch, Vélo, télévision, BBQ, champagne, kit d'outils, séjour, places de spectacle et de loisirs, ...). Des tombolas ont également été organisées ainsi que la vente de crêpes, de bonbons et de boissons pendant les entractes.

L'opération s'est déroulée dans la plus grande convivialité et s'avère être un beau succès, pour la plus grande fierté des bénévoles. Nous remercions vivement Christian MANABLE pour son aide à celui-ci.

Le vendredi 9 février, un goûter a été distribué (boissons et viennoiseries) aux enfants de l'école pour fêter la fin de cette troisième période scolaire et leur souhaiter de bonnes vacances.



L'opération grilles de Pâques s'est déroulée en avril dernier. Un total de 111 grilles comptabilisées. Un partenariat avec Jeff de Bruges a permis de distribuer des boîtes de chocolats à l'effigie de Pâques. Les retours des parents sur la boîte de chocolats sont très positifs : joli packaging, bons chocolats, bon rapport qualité/coût de la grille. C'est un nouveau bénéfice de 1179,69€ pour l'association.

Le 14 avril, veille de vacances scolaires, un goûter a été offert par l'association et distribué par les bénévoles aux enfants à la sortie de l'école, pour leur souhaiter de bonnes vacances de printemps.



Le 13 mai dernier, l'APERB a organisé sa première boum dans la salle des fêtes de Coisy. Les enfants de moyenne section jusqu'au CP étaient conviés de 16h00 à 18h00, alors que les plus grands étaient attendus pour 18h30, jusque 21h30. Un goûter a été proposé aux petits et des croques monsieur chips pour les plus grands. Chacun a pu montrer ses talents de danseurs et des petits jeux ont été proposés pour les enfants moins friands de danse et tout cela sous la surveillance des parents bénévoles. Une belle après-midi sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité. 95 enfants étaient présents sur les deux créneaux. Cette opération a permis un bénéfice de 250€ pour l'association.

KERMESSE

Les bénévoles se sont ensuite consacrés pendant plusieurs semaines à l'organisation de la kermesse qui a eu lieu à la suite de la fête de l'école, le vendredi 23 juin. Une réunion a eu lieu le 2 juin dernier pour peaufiner les derniers détails de l'organisation et la répartition des tâches restant à accomplir (emballage des lots, réalisation des éléments de décoration, ...). C'est sur le thème de la fête foraine que les enfants ont pu profiter des différents stands qui leur étaient proposés. Chamboule-tout, pêche aux canards, jeux de fléchettes, maquillage et bien d'autres, ont animé le début de soirée. Ensuite, un repas dansant a été proposé aux petits et grands avec au menu : planche apéritive, poulet basquaise, boissons et dessert au choix pour les parents et saucisse de volaille, chips, cookies (réalisés par une maman de l'école qui gère sa petite entreprise de pâtisserie) pour enfants. Les bons de réservation des repas ont été distribués début mai. Plus de 300 repas ont été vendus.



Les bénévoles ont décidé de poursuivre cette année encore le financement et l'organisation du « pot de départ » à destination des CM2 et de leurs parents qui avait été réalisé les années précédentes, du fait de l'absence de kermesse, en raison de la crise sanitaire. Un moment de convivialité dédié aux enfants qui quitteront bientôt l'école élémentaire pour rejoindre le secondaire. Le pot de départ s'est déroulé le 27 juin dernier à 18h00 dans les locaux de l'école.

Il sera ensuite temps pour l'association de prendre des vacances et reprendre des forces pour mener les actions de la prochaine rentrée scolaire.

Les actions sur le prochain semestre seront votées en septembre mais à vos agendas ! La date du marché de Noël est déjà confirmée et ce sera le 2 décembre prochain. (Nous sommes donc déjà à la recherche de créateurs / vendeurs pour celui-ci), si vous êtes intéressés, contactez-nous à association.aperb@gmail.com ou au 06.22.38.05.50

Une réunion des parents d'élèves sera programmée en début d'année scolaire ainsi qu'une rencontre avec les enseignantes pour envisager les actions et les nouveaux projets ainsi qu'un goûter de rentrée dès septembre. Tout nouveau parent est le bienvenu pour apporter son aide, ses idées ou juste son soutien et sa bonne humeur (association.aperb@gmail.com).

L'Aperb remercie plus que jamais les bénévoles très actifs, les maires des communes, Mme Prost, les enseignantes et tous les participants à ses actions pour leur soutien et leur investissement auprès des enfants de l'école.

La secrétaire,
Manon FREVILLE-LIPATOFF

Commémoration



La traditionnelle cérémonie du 8-Mai a eu lieu au monument aux morts en présence des élus et d'habitants du village. Cette date marque la fin de la Seconde Guerre mondiale et la victoire de la paix sur le continent européen. En ces temps troublés par le retour de la guerre sur le sol européen, il est important de se souvenir et de transmettre l'Histoire.

Urbanisme et infrastructures

Un permis de construire référencé n° 080 661 23 P0003 a été déposé en mairie par la société « Solucaphie » pour un équipement de télécommunications situé sur la parcelle ZC 156 lieu dit « les Marly » (à proximité de l'antenne de télécommunications Orange-FREE). La parcelle sera occupée sur une superficie de 10 mètres sur 14 mètres. Elle sera clôturée et accueillera un pylône de 60 mètres de hauteur. Ce dossier d'urbanisme comme tout autre est consultable en mairie lors des permanences habituelles.

Opération « Hauts-de-France propres »



La protection de l'environnement est devenu l'un des enjeux majeurs pour les décennies à venir. Ainsi, le 18 mars, la Municipalité a organisé, en partenariat avec la région Hauts-de-France, l'opération « Hauts-de-France propres ».

Une quarantaine de personnes ont ramassé pendant quelques heures les déchets dans les différentes rues de la commune. Après l'effort, les participants ont partagé le verre de l'amitié.

Travaux chantier d'insertion

Depuis quelques semaines, un chantier d'insertion géré par la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie (CCTNP) intervient dans notre commune. Une équipe de six à huit personnes dont le responsable est Christophe DELAPORTE travaille sur différents chantiers identifiés préalablement.



Des travaux importants de nettoyage et de remise en peinture ont lieu sur l'extérieur du bâtiment « mairie - salle polyvalente », à l'abribus situé rue d'Amiens et au stade avec la rénovation de la maincourante du terrain de football ainsi que du bâtiment construit dans les années quatre-vingt pour la buvette et servant également d'abri aux spectateurs.

L'intervention des chantiers d'insertion occasionne seulement des dépenses de fournitures. La CCTNP se distingue depuis plusieurs années pour son engagement en faveur de l'insertion sociale et professionnelle. Au sein de ses services, trois chantiers d'insertion se consacrent à accompagner et à ramener vers l'emploi, des personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles. Deux chantiers sont consacrés au maraîchage et à l'horticulture et un chantier pour les bâtiments (petits travaux d'entretien).

Merci à eux !



Embellissement floral

Nous tenons encore à remercier toutes les personnes qui nettoient et embellissent les différents parterres du village.

Tout en restant dans les espaces verts, nous tenons à vous faire un dernier bilan de la plantation d'un million d'arbres dans les Hauts-de-France. Le projet mis en place en 2021 est arrivé à son terme. Toutes les plantations sont maintenant terminées.

Près de 1200 arbres, arbustes et fruitiers ont été plantés sur notre territoire :

- à l'entrée nord et sud de notre village
- derrière l'église
- autour du terrain de l'atelier municipal
- sur l'allée derrière le nouveau lotissement
- le long de l'allée des peupliers (chemin menant vers la cavée)



- sur le talus à droite vers Molliens-au-bois.



Ce projet lancé par les Hauts-de-France et cofinancé par la CCTNP, nous a permis d'acquérir arbres et arbustes choisis et adaptés à notre territoire ; charge à nous de les planter. Les employés municipaux ainsi que la société LD Paysage ont mené à bien ce travail.

La finalité de ce plan a pour but de lutter contre le changement climatique en captant le carbone dans l'air, de développer la biodiversité, de permettre une meilleure infiltration de l'eau ; tout cela en améliorant notre cadre de vie.

Chaque geste, comme également celui de faire attention à notre consommation d'eau reste utile et

permet à notre niveau d'avancer dans cette lutte.

Ouverture d'une micro-crèche

Depuis le 17 avril 2023, la micro-crèche "Au paradis des anges" a ouvert au 18 rue du château d'eau. Elle peut accueillir jusqu'à 12 enfants de 3 mois à 3 ans.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas :

- à contacter le 06.01.45.60.69 ou
- par mail : lilia.boucenna@hotmail.com

Villes & Villages où il fait bon vivre

Pour la deuxième année consécutive, notre commune a été récompensée par l'association « des villes et villages où il fait bon vivre ». En effet, Rainneville s'est classé à la 995e place au niveau national sur un total de 11 175 communes entre 500 et 2000 habitants. Au niveau départemental, notre commune fait encore mieux en se classant à la 22e place sur 772 communes.



Enquête auprès des ménages du Grand Amiénois sur les déplacements



GRAND AMIÉNOIS
LE PÔLE MÉTROPOLITAIN

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois réalise, d'octobre 2023 à février 2024, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents des 466 communes du Grand Amiénois, dont fait partie Rainneville, en partenariat avec l'État.

Cette campagne consiste en des entretiens téléphoniques auprès des ménages. L'enquête porte sur les déplacements réalisés quotidiennement par les habitants. Elle a pour objectif principal de recueillir des renseignements sur la mobilité quotidienne, l'utilisation des différents moyens de transport et les caractéristiques des résidents du territoire.

Préalablement aux entretiens par téléphone, les ménages seront contactés afin de fixer un rendez-vous en cas d'accord pour répondre à l'enquête. Des lettres-avis leur seront envoyées.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Carte nationale d'identité & Passeport

La mairie vous rappelle qu'elle n'est plus habilitée à délivrer des cartes nationale d'identité et des passeports. Pour cela, vous devez vous rendre dans les villes suivantes : Amiens, Doullens, Corbie, Abbeville ou encore Albert.

Les démarches à suivre :

1) Il est conseillé d'effectuer une pré-demande de carte nationale d'identité, sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Vous y trouverez l'ensemble des informations concernant les étapes de la démarche et les pièces à fournir : <https://passeport.ants.gouv.fr/>.

Cette pré-demande vous permet de gagner du temps lors du dépôt de votre demande en mairie.

2) Le passage en mairie est obligatoire pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier. Vous pouvez déposer votre demande dans toutes les mairies du territoire national équipées d'une station biométrique. Vous trouverez les mairies équipées sur cette page : <https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee>

Attention, les délais de rendez-vous en mairie varient et peuvent être de plusieurs semaines, auxquels s'ajoutent des délais incompressibles d'instruction, de fabrication et de livraison du titre. Ces délais sont susceptibles de s'allonger à l'approche des périodes de vacances. Avant de réserver votre voyage, il convient de vous assurer que vous disposez d'un délai suffisant pour obtenir votre titre.

3) Pour connaître l'état d'avancement de votre demande :

- Connectez-vous à votre compte sur le site <https://moncompte.ants.gouv.fr/connexion>.
- Dans le menu « carte d'identité et passeport », cliquez sur « savoir où en est mon passeport / ma CNI » et entrer le numéro de votre demande.
- Vous serez informé de la disponibilité de votre titre en mairie par SMS. Les modalités de retrait du titre sont à demander à la mairie lors du dépôt de la demande.
- Vous pouvez consulter les délais moyens de traitement de votre démarche dans le département sur cette page : <https://www.somme.gouv.fr/Actualites/Le-programme-transparence>



Nids de frelons asiatiques

En cas de suspicion de la présence d'un nid de frelons asiatiques chez un particulier, celui-ci doit s'adresser à la mairie. Cette dernière remplit une fiche de renseignements à destination de la Préfecture permettant d'avoir une vision globale. Le particulier doit faire appel à une entreprise privée qu'il rémunérera. La Mairie dispose, via la Préfecture, d'une liste d'entreprises de destruction de ces frelons.

Travaux Rue Le clos



La première phase des travaux rue le clos s'est achevée il y a quelques semaines et la pré-réception a eu lieu en juin dernier. Les habitants de cette rue sont majoritairement très satisfaits des aménagements réalisés et la vitesse a été réduite.

La deuxième phase sera réalisée en 2023 ou en 2024 en fonction du budget communal et des subventions obtenues.



Eau potable

DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE
SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE
 Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

**RAINNEVILLE**

Amiens, le 16 juin 2023

MADAME, MONSIEUR LE MAIRE
 RAINNEVILLE
 MAIRIE
 80280 RAINNEVILLE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00119864		jeudi 08 juin 2023 à 10h02
Unité de gestion	0268	RAINNEVILLE	par : 2AL
Installation	UDI 001150	RAINNEVILLE UDI	Type visite : D1
Point de surveillance	P 000002042	CENTRE BOURG	Commune : RAINNEVILLE
Localisation exacte	4 RUE DU PUIT MITIGEUR CUISINE		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	17 °C				25,00
Température de mesure du pH	16,6 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,5 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	495 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,10 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,13 mg(Cl ₂)/L				

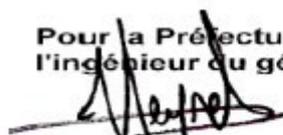
Analyse laboratoire Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE
 Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00119959 Référence laboratoire : H_CS23.4344.2

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pl)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	<0,050 mg/L				0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aé. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL				
Bact. aé. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00119864)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour la Préfecture et par délégation,
 l'ingénieur du génie sanitaire


 Jérôme VEYRET